



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant de 9'000 francs dans le chapitre Industrie, artisanat et commerce

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 14 septembre 2020;

vu la décision du Conseil communal du 13 janvier 2021

sur la proposition du Conseiller communal en charge de dicastère de l'Economie

arrête :

Article 1^{er} : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal est autorisé à octroyer, pour l'année 2021, un crédit supplémentaire de **Fr. 9'000.-**

Pour la rubrique budgétaire 36370.19 « Bons des commerçants Covid 19 » dans le chapitre **8500 Industrie, artisanat et commerce.**

Le montant disponible pour le budget 2021 est ainsi porté à **Fr. 9'000.-.**

Article 2 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin, le 20 janvier 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Thierry Pittet

Le secrétaire,
Maxime Rognon